

0650019T
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE JEAN JAURES
974 AVENUE DE PAU
65700 MAUBOURGUET
Tel : 0531743225

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/04/2026
Réuni le : 14/04/2026
Sous la présidence de : Christine Campays
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à en Corrèze , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser un voyage en Corrèze comme détaillé sur le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Campays
Prénom : Christine
Signé le : 15/04/2026 08:53:16

COLLEGE JEAN JAURES – PROJET VOYAGE FACULTATIF-

DESTINATION :	CORREZE
ENSEIGNANT RESPONSABLE :	Mme Semmezies
CLASSES :	3èmes A et B
PERIODE :	26 au 28 mai 2026
NOMBRE DE PARTICIPANTS (joindre la liste des élèves) :	38
NOMBRE D'ADULTES :	5
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :	Contribuer à la formation du citoyen et étayer le devoir de mémoire
CONTENU / PROGRAMME :	Visite guidée d'Oradour sur Glane Hébergement à Saint Priest de Gimel Visite guidée de Tulle Musée Edmond Michelet Visite de Brive Hébergement à Uzerche Parc préhistorique du Thot Visite des grottes de Lascaux
BUDGET PREVISIONNEL	voir document joint

COLLEGE JEAN JAURES
BUDGET PREVISIONNEL VOYAGE FACULTATIF

DESTINATION :	CORREZE
---------------	---------

DEPENSES		RECETTES	
Transport	2 680,00 €	PARTICIPATION DES FAMILLES (116 € X 38 élèves)	4 408,00 €
HEBERGEMENT (nuits+repas+taxe séjour)		RESSOURCES PROPRES	
		Accompagnateurs	1 007,23 €
		solde du voyage si nécessaire	184,97 €
minoterie	1 872,50 €	DONS	
voilco aster	2 150,00 €		
chauffeur	87,10 €	FCPE	500,00 €
VISITES (à détailler)		Foyer	1 900,00 €
Oradour sur Glane	190,00 €		
Lascaux (20,20 / pers)	868,60 €	SUBVENTIONS PUBLIQUES	
Tulle (4euros/élève)	152,00 €		
FRAIS DIVERS		AUTRES	
TOTAL	8 000,20 €	TOTAL	8 000,20 €

1492,20

COUT PAR PERSONNE	186,05 €
--------------------------	-----------------

Le conseil d'administration du _____ autorise le chef d'établissement :

- A signer les contrats et conventions liés à ce voyage
- A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- A percevoir la participation des familles
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage

A Maubourguet le
SIGNATURE DU RESPONSABLE

SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT